

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190620-D_20190620_06-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Date de convocation : 11 juin 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bruno LESAIGE, M. Bernard DAUGAN, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : M. Joël LORAND.

2019-06-11/06 – EGLISE : AVENANT EN PLUS-VALUE – ENTREPRISE GREVET

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,
VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,
VU le marché conclu avec l'entreprise GREVET concernant le lot 1 du marché de rénovation de l'église,
Considérant qu'il y ait nécessité de signer un avenant pour travaux en plus-value, d'un montant de 13 536,87 € HT soit 16 244,24 € TTC (FTM 01-01),

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant de l'entreprise GREVET d'un montant total de 16 244,24 € TTC, portant le montant du lot 1 du marché de 132 393,76 € TTC à 123 865,01 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

